



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20230116-1

Séance du conseil municipal du 16 Janvier 2023

- Date de convocation : 11 janvier 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 16
- Nombre de conseillers représentés : 3
- Nombre de votants : 19
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le seize janvier deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Etaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, HAIES Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, GUITTET Karen, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord, JOUSSEAU Morgane, COME Gaëtan.

Etaient représentés : VACHER William (Pouvoir de vote donné à FOUQUERAY Dominique), PAUVERT Juana (Pouvoir de vote donné à BRUNEAU Claire), DOBERT Sébastien (Pouvoir de vote donné à GRES Anne).

Secrétaire de séance : COME Gaëtan.

1 - Approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal

Madame le maire procède à la lecture du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2022.

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales et au règlement intérieur du conseil municipal, madame le maire invite les conseillers présents le 12 décembre 2022 à approuver le procès-verbal.

Le procès-verbal du 12 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Le maire,
Nathalie DUPONT

Le secrétaire de séance,
Gaëtan COME



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Gaëtan COME", is written over a horizontal line.

Date d'affichage de la délibération : Le 18 janvier 2023



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20230116-2

Séance du conseil municipal du 16 Janvier 2023

- Date de convocation : 11 janvier 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 16
- Nombre de conseillers représentés : 3
- Nombre de votants : 19
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le seize janvier deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Étaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, HAIES Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, GUITTET Karen, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord, JOUSSEAU Morgane, COME Gaëtan.

Étaient représentés : VACHER William (Pouvoir de vote donné à FOUQUERAY Dominique), PAUVERT Juana (Pouvoir de vote donné à BRUNEAU Claire), DOBERT Sébastien (Pouvoir de vote donné à GRES Anne).

Secrétaire de séance : COME Gaëtan.

2 - Projet d'aménagement de la rue du Manoir : demande d'aide départementale à la voirie communale

Outre la demande de D.E.T.R-D.S.I.L. (Cf. Procès-verbal du 12 décembre 2022), monsieur LANGLOIS propose de déposer auprès du Conseil Départemental une demande d'aide départementale à la voirie communale (A.D.V.C) pour financer le projet d'aménagement de la rue du Manoir dont le coût prévisionnel est estimé à 196 000 Euros H.T.

En effet, il apparaît que ce projet serait éligible à cette subvention spécifique.

Les bénéficiaires de l'aide sont les Communes de moins de 2 500 habitants.

L'aide départementale est plafonnée à 50 % des dépenses H.T.

Toutefois, monsieur LANGLOIS rappelle que le montant total des aides publiques directes ne peut dépasser 80 % du montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

Le nouveau plan de financement prévisionnel de l'aménagement de la rue du manoir serait le suivant :

Origine du financement (coût prévisionnel du projet : 196 000 Euros H.T)	Montants H.T
▪ D.E.T.R et/ou D.S.I.L (50 %)	98 000 Euros
▪ A.D.V.C (30 %)	58 800 Euros
▪ Reste à financer (Commune, maître d'ouvrage)	39 200 Euros
Total	196 000 Euros

Entendu l'exposé préalable,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de solliciter l'attribution de l'aide départementale à la voirie communale (A.D.V.C) ;
- approuve le nouveau plan de financement prévisionnel du projet ;
- dit que l'opération sera engagée en 2023.

Le maire,
Nathalie DUPONT

Le secrétaire de séance,
Gaëtan COME



Date d'affichage de la délibération : Le 18 janvier 2023



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20230116-3

Séance du conseil municipal du 16 Janvier 2023

- Date de convocation : 11 janvier 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 16
- Nombre de conseillers représentés : 3
- Nombre de votants : 19
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le seize janvier deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Étaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, HAIES Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, GUITTET Karen, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord, JOUSSEAU Morgane, COME Gaëtan.

Étaient représentés : VACHER William (Pouvoir de vote donné à FOUQUERAY Dominique), PAUVERT Juana (Pouvoir de vote donné à BRUNEAU Claire), DOBERT Sébastien (Pouvoir de vote donné à GRES Anne).

Secrétaire de séance : COME Gaëtan.

3 - Convention relative à un groupement de commandes pour l'entretien des abords de la voirie (débroussaillage et curage de fossés)

Monsieur LANGLOIS propose au conseil municipal de signer une nouvelle convention relative à un groupement de commandes d'une durée de trois ans pour l'entretien des abords de la voirie, avec, d'une part, le débroussaillage et, d'autre part, le curage des fossés en 2023, 2024 et 2025.

La Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois » continuerait à assurer la coordination du groupement (groupement constitué de la Communauté de Communes et de Communes membres).

Le conseil est invité à désigner un élu pour siéger à la commission du groupement.

Entendu l'exposé préalable,

Le conseil municipal autorise à l'unanimité madame le maire ou son représentant à signer ladite convention.

Elu désigné pour siéger à la commission du groupement : Monsieur FOLLENFANT.

Le maire,
Nathalie DUPONT



Le secrétaire de séance,
Gaëtan COME



Date d'affichage de la délibération : Le 18 janvier 2023